

Communiquer avec l'animal pour une meilleure gestion de son exploitation

Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation sera de permettre aux éleveurs d'améliorer leur contact avec leurs animaux et troupeaux, notamment par l'instauration d'un dialogue constant, pour ainsi faciliter le travail des éleveurs en réduisant les moments de stress et

Déroulé

1) Définir les possibles en termes de communication
Intégrer l'importance de l'autre dans une relation de communication
Développer son ressenti

Contenus :

- * Historique de la communication animale
- * Le monde animal tel qu'il est : quel apport par la communication animale ?
- * Les domaines d'application de la communication animale

2) Mieux observer son animal et son comportement
Placer l'animal au centre de la relation homme/animal
Acquérir de l'expérience en pratiquant
Comprendre ce qui favorise ou nuit à la réussite

Contenus :

Exercice de base en présence de l'animal.
Retour sur l'exercice.
Les blocages ou interrogations.
Foire aux questions.

3) Comprendre la communication
Connaitre les différentes manières de communiquer
Savoir communiquer efficacement

Contenus :

La communication animale et responsabilité du communicant, déontologie
Analyse de l'impact de la communication sur le cheptel

4) Pratiquer pour améliorer sa technique de communication

Contenus :

Exercice avec l'animal sur un sujet prédéterminé (à définir collectivement), retours avec l'éleveur
Bilan de fin de formation, foire aux questions.
Conseils et exercices pour le futur.
Retours, échanges autour des différentes communications

Dates, lieux et intervenants

19 mars 2019 Chez Geraud Calmejane
09:30 - 17:30 (7hrs) 15600 Saint Constant

Roland Ducroux

20 mars 2019 (7hrs)

Roland Ducroux

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.
Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 15/03/2019

Tarifs

Adhérent 0€
Non adhérent 20€
Non agricole 100€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Nous contacter si vous n'êtes pas éligible à VIVEA

Plus de renseignements

Juliette Piau
cantadear@orange.fr
Cantadear